

information du SIES

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

En 2017-2018, 2 680 400 inscriptions ont été enregistrées dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Par rapport à la publication de l'année précédente, cela représente une augmentation de +2,7% (+70 700 inscriptions) qui s'explique en partie par une évolution des dispositifs de collecte à l'œuvre depuis 2016. À dispositif équivalent¹, entre les rentrées 2016 et 2017, la hausse du nombre d'inscriptions est de +1,4% (+36 200 inscriptions). Cette augmentation structurelle est majoritairement due à celle du nombre d'étudiants inscrits à l'université, en formations d'ingénieur ainsi qu'en écoles de commerce, gestion et comptabilité. Les instituts universitaires de technologie et les classes préparatoires aux grandes écoles contribuent dans une mesure moindre à cette hausse. En 2017-2018, à dispositif équivalent, les effectifs augmentent par rapport à 2016-2017 dans toutes les académies sauf à Reims, Rennes, Besançon, Caen et Rouen. L'enseignement privé représente près d'un étudiant sur 5.

Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2017-2018 en progression constante

En 2017-2018, on recense 2 680 400 inscriptions dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM) (*tableau 1*). Le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur en France enregistre de nouveau une hausse sensible par rapport à l'année précédente (à dispositif de collecte équivalent +1,4 %, soit +36 200 inscriptions). Le choc engendré par la mise en œuvre de la double inscription obligatoire des étudiants en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) commence à s'estomper par rapport aux années précédentes (encadré). Hors ces doubles inscriptions et à dispositif équivalent, l'augmentation globale est de 1,3 %

sur un an (+33 300 étudiants inscrits). Ainsi, les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur en France augmentent pour la neuvième année consécutive.

Afflux d'inscriptions à l'université

En 2017-2018, 1 642 200 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer², ce qui représente 61,3 % de l'ensemble des inscriptions dans l'enseignement supérieur. Ces effectifs sont en hausse de 1,2 % (+18 700 inscriptions), confirmant le ralentissement de la progression observé l'année précédente : +1,9 % en 2016 après +4,0 % en 2015. L'effet de la mise en place des conventions entre les lycées possédant des CPGE et les universités, qui entraîne la double inscription des étudiants en classe préparatoire et à l'université, s'amortit : hors ces doubles inscriptions et à dispositif équivalent, l'augmentation à l'université est de +1,0 % (+16 000 inscriptions) après +1,1 % en 2016. Cette progression pour la cinquième année consécutive constitue néanmoins une inflexion de tendance par rapport au passé, alors que les effectifs universitaires étaient restés relativement stables (à champ constant) entre 2000 et 2012 (+0,4 % par an en moyenne).

En 2017-2018, 340 000 nouveaux entrants³ sont inscrits dans les universités de France

1. Avertissement : Les résultats présentés cette année ne sont pas directement comparables à ceux publiés l'an dernier. Des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'informations individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017. Sont principalement concernés des établissements publics ou privés hors tutelle du MESRI : écoles d'art et de commerce principalement. Les commentaires de cette note d'information ont été enrichis d'évolutions « à dispositif équivalent » entre les rentrées 2016 et 2017, neutralisant ainsi les discontinuités statistiques induites par la collecte.

2. La présente note ne prend pas en compte les universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie Française, soit 6 196 étudiants en 2017-2018.

3. Un étudiant est considéré comme nouvel entrant s'il s'inscrit pour la première fois en première année de cursus licence, qu'il soit nouveau bachelier de l'année ou non (étudiants étrangers ou ayant reporté leur inscription à l'université). Parmi les nouveaux entrants à l'université, 85,5 % ont obtenu leur baccalauréat en 2017. Les étudiants qui se réorientent depuis une autre filière ne sont pas des nouveaux entrants, sauf s'ils étaient simultanément déjà inscrits à l'université.

TABLEAU 1 - Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur (en milliers)

En milliers	1980	1990	2000	2005	2010	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution à dispositif équivalent 2017/2016	
											y c DI	hors DI
Universités (1)	858,1	1 159,9	1 396,8	1 421,7	1 440,9	1 499,6	1 531,3	1 593,2	1 623,5	1 642,2	1,2	1,0
<i>dont préparation DUT</i>	53,7	74,3	116,9	112,6	115,7	115,8	116,4	116,2	116,6	116,8	0,2	0,2
<i>dont ingénieurs (yc en partenariat)</i>	8,3	10,5	23,2	25,6	24,6	25,7	26,6	28,5	29,7	29,9	0,5	0,5
Formations d'ingénieurs (hors universités y c en partenariat)	31,6	47,1	73,4	82,5	101,6	111,6	115,0	118,0	122,8	128,9	5,0	5,0
STS et assimilés (2)	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	255,0	255,2	256,1	257,2	256,6	-0,3	-0,3
CPGE (3)	40,1	64,4	70,3	74,8	79,9	83,5	84,0	85,9	86,5	86,5	0,0	0,0
Ecoles de commerce, gestion et comptabilité (hors STS)	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	134,2	134,3	136,2	152,1	174,1	5,9	5,9
Ecoles paramédicales et sociales (4)	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	135,0	135,4	135,2	135,1	135,1	ns	ns
Autres formations	75,8	125,7	224,2	253,8	196,2	213,2	215,9	226,3	232,4	257,0	1,5	1,4
Ensemble	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 432,0	2 471,2	2 550,8	2 609,7	2 680,4	1,4	1,3
<i>dont privé</i>		224,1	277,4	333,7	411,0	437,6	437,8	450,7	474,5	520,2	2,9	2,9
<i>dont étudiants étrangers</i>		161,1	174,6	265,7	284,9	295,1	299,7	309,7	323,9	343,4	4,5	4,5

1. Y compris Lorraine

2. Y compris Mayotte, devenu un DOM à partir de 2011.

3. Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

4. Données provisoires en 2017-2018 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2016-2017).

DI = Doubles inscriptions

Champ : France métropolitaine + DOM

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

métropolitaine et des départements d'outre-mer. En neutralisant les inscriptions conjointes en CPGE et à l'université, la croissance se situe à 0,9%. Le nombre de nouveaux entrants augmente depuis sept ans, après une période de repli (2005 à 2010). Les évolutions du nombre total d'inscriptions à l'université sont contrastées en fonction des filières et du niveau d'études. Les effectifs en DUT poursuivent une augmentation très modérée (+0,2% après +0,3% l'an dernier) avec 116 800 étudiants inscrits. Dans les disciplines de santé, les effectifs progressent depuis de nombreuses années : +1,4% (+1,0% en 2016, +1,9% en 2015). Les disciplines générales scientifiques sont toujours particulièrement dynamiques avec des effectifs en progression pour la quatrième année consécutive : +2,3%⁴ (+2,6% en 2016, +4,3% en 2015). Deux groupes disciplinaires connaissent également une hausse de leurs effectifs : les arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales, d'une part, dont les effectifs totaux progressent dans les moindres proportions (+1,2%⁴ contre +1,8% en 2016 et 3,7% en 2015); le droit, d'autre part, qui enregistre une hausse de +1,3%⁴ après -1,9%. À l'inverse, en économie, gestion, les effectifs enregistrent une baisse de -1,1%⁴ après une légère hausse de +0,3% en 2016-2017. En cursus licence, les effectifs continuent à croître, mais à un rythme presque deux fois

moindre que l'an dernier (+1,6%). En cursus master, ils augmentent à nouveau (+0,5%, après +0,8% en 2016) et diminuent à nouveau en cursus doctorat même si la baisse ralentit (-0,7% après -2,3%). Hors doubles inscriptions en CPGE, la hausse en cursus licence est de 1,4%.

Légère baisse des effectifs en filière STS

À la rentrée 2017, 256 600 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés : 97,2% d'entre eux en STS, 2,2% en classes de mise à niveau pour BTS⁵ et 0,6% en préparation au diplôme des métiers d'art. Les effectifs de ces formations demeurent relativement stables : -0,3% en 2017 contre +0,4% en 2016 dans la lignée des deux années précédentes +0,3% en 2015 et +0,1% en 2014. Cette stabilité vient en rupture après plusieurs années d'augmentation : entre 2010 et 2013, les effectifs avaient ainsi progressé de 1,7% par an en moyenne. Même si leur part a baissé de plus de dix points depuis 2009, les bacheliers technologiques restent les plus nombreux à fréquenter les sections de techniciens supérieurs. Ils représentent 34,9% du nombre total

d'entrants alors qu'ils constituent seulement un cinquième des admis au baccalauréat 2017. La part des bacheliers généraux parmi les entrants en STS (17,3%) est également en baisse depuis une dizaine d'années. Parallèlement, la part des bacheliers professionnels en STS augmente depuis une dizaine d'années. Après une phase de relative stabilité, cette progression a repris avec une part en augmentation de plus de deux points cette année par rapport à la rentrée précédente (28%). Ces évolutions tendancielles sont à rapprocher de la mise en œuvre de l'orientation prioritaire en faveur des bacheliers professionnels en filière STS. Un tiers des étudiants est inscrit dans les spécialités de la production, tandis que les spécialités des services regroupent deux tiers des étudiants. Les établissements privés forment un tiers des étudiants avec une part plus élevée dans les spécialités des services (37,2%) que dans les spécialités de la production (23,3%).

Croissance des effectifs dans les formations d'ingénieur, les écoles de commerce, gestion et comptabilité, et stabilisation en CPGE

En 2017-2018, les formations d'ingénieurs enregistrent de nouveau une forte augmentation de leurs effectifs (+4,1%, identique

4. Hors double compte des inscriptions liées au conventionnement entre l'université et les CPGE.

5. Brevet de Technicien Supérieur.

à l'année précédente). Le dynamisme observé pour ces formations s'inscrit dans une tendance de long terme : en 25 ans, les effectifs ont été multipliés par 2,5. Sur les cinq dernières années, la progression s'est faite à un rythme moindre, avec une croissance totale de 18%.

Les écoles de commerce, gestion et comptabilité (hors STS) connaissent également une hausse de leurs inscriptions en 2017-2018 : à dispositif de collecte équivalent +5,9% (après une hausse de 8,1% en 2016-2017).

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont augmenté régulièrement et modérément depuis une quinzaine d'années, passant de 70 300 inscrits à la rentrée 2000 à 86 500 à la rentrée 2017. Ces effectifs sont restés constants entre 2016 et 2017. Sur les cinq dernières années, la croissance est ainsi de +3,5% tandis que celle du total des inscriptions dans l'enseignement supérieur est de +10%. Le secteur public assure la formation de 83,4% des étudiants inscrits en CPGE, cette proportion est restée stable depuis plus de dix ans. Il existe trois filières de classes préparatoires : 62,3% des étudiants sont dans la filière scientifique, tandis que les classes économiques et commerciales en rassemblent 23,2% et les classes littéraires 14,5%. Les effectifs des classes scientifiques augmentent de 0,3% en 2017-2018, tandis que ceux de la filière économique et de la filière littéraire sont en baisse de respectivement 0,6% et 0,4%.

L'enseignement privé en augmentation

L'enseignement privé rassemble 520 200 étudiants en 2017-2018, soit 19,4% des effectifs du supérieur. À dispositif équivalent, la hausse de cette année est nettement supérieure à celle des inscriptions dans l'enseignement public : 2,9% contre 0,9% hors accroissement des doubles inscriptions (*graphique 1*). En dehors des trois années 2013, 2014 et 2015 qui font figure d'exception, le rythme de croissance des inscriptions dans l'enseignement public a toujours été depuis 1998 inférieur à celui observé dans l'enseignement privé. Depuis cette date, les inscriptions dans l'enseignement privé ont crû de 89% à dispositif équivalent (+225 500 inscriptions), tandis qu'elles n'ont augmenté que de 15% dans l'enseignement public (12% hors accroissement des doubles inscriptions).

La répartition par filière des étudiants du secteur privé contraste avec celle du secteur public : 33% des étudiants du secteur privé sont inscrits dans une école de commerce, gestion et comptabilité (hors STS), 15% sont en lycée (STS, CPGE), 11% sont dans une école paramédicale ou menant aux fonctions sociales, 11% sont en école d'ingénieur, 9% sont dans une école artistique ou culturelle et 7% dans un établissement universitaire privé (*tableau 2*). Ceci s'explique par l'offre de formation proposée

dans le privé. Ainsi, la quasi-totalité des écoles de commerce, ainsi qu'une très forte proportion des préparations intégrées et des écoles préparant aux fonctions sociales, sont privées.

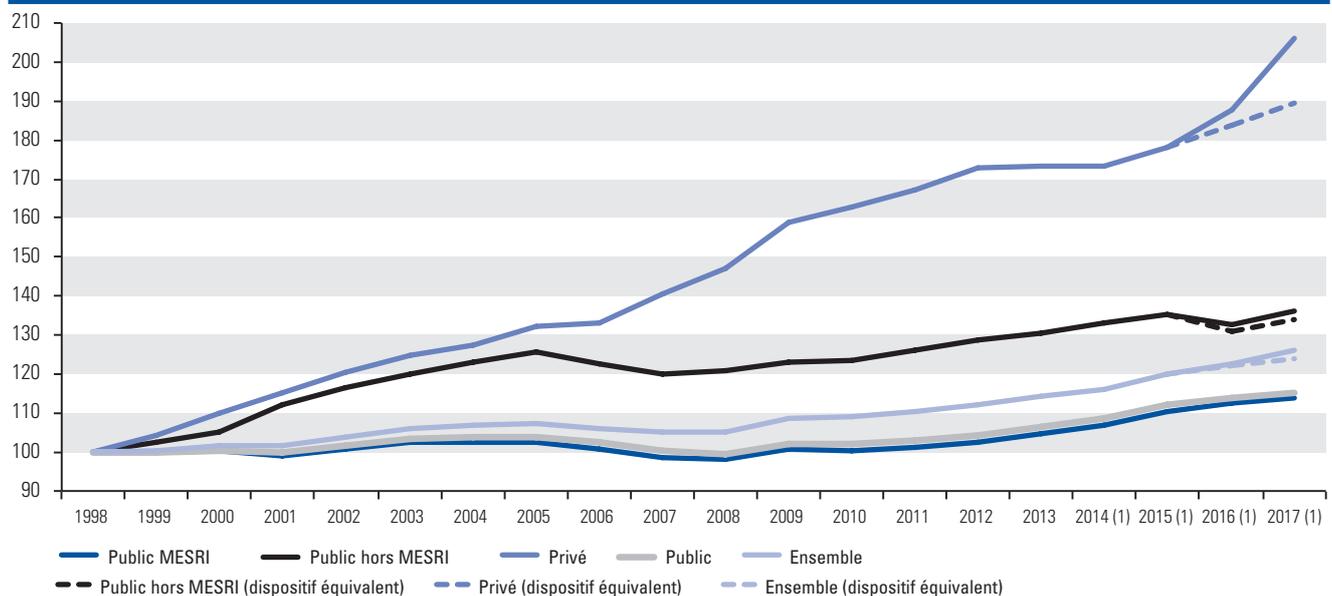
Plus d'étudiantes que d'étudiants

En 2017-2018, 55,0% des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (*graphique 2*). Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. La proportion d'étudiantes n'a ensuite que très modérément progressé (+0,5 point depuis 2000). La progression la plus importante est observée dans les écoles d'ingénieurs ou de commerce, gestion, comptabilité (+4,9 points en 16 ans), et surtout dans les formations universitaires de santé (médecine, odontologie et pharmacie) (+6,8 points).

La proportion d'étudiantes varie de surcroît considérablement selon le type d'études. Les femmes sont largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (85,0%), tandis qu'à l'exception de la PACES⁶, elles sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (42,8% en CPGE, 40,3% en IUT) et en sciences (27,1% des effectifs des formations d'ingénieurs, 31,1% des étudiants de CPGE en filière scientifique).

6. Première année commune des études de santé.

GRAPHIQUE 1 - Évolution des enseignements supérieurs privé et public depuis 1998, base 100 en 1998



Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011

1. L'augmentation des inscriptions dans l'enseignement public sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur en 2015 intègre la montée en charge des doubles inscriptions CPGE-universités, qui sont comptabilisées dans chacune des deux filières.

Sources : MESRI-SIES

TABLEAU 2 - Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2017-2018, en milliers

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	STS et assimilés	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total	Évolution 2017/2016 (%) à dispositif équivalent
Lycées					234,9	84,0	14,8	333,7	-0,2
<i>dont privé</i>					61,9	11,9	4,6	78,4	-1,6
Universités (2)	1 108,2	191,6	29,9	116,8		3,8	192,1	1 642,2	1,2
Autre établissements d'enseignement universitaire (3)	35,3	1,4					31,5	68,2	1,6
<i>dont privé</i>	22,4	1,4					12,0	35,8	2,9
Écoles normales supérieures							6,2	6,2	10,5
Écoles d'ingénieurs	9,8		128,9		0,1	10,3	6,9	156,0	5,0
<i>dont privé</i>	0,1		50,1			6,7	1,6	58,5	10,9
Écoles de commerce, gestion et vente					6,1		174,5	180,6	8,8
<i>dont privé</i>					6,1		173,5	179,6	8,9
Écoles juridiques et administratives					0,1		11,0	11,1	7,7
<i>dont privé</i>					0,1		4,9	5,0	4,4
Écoles de journalisme et écoles littéraires					0,5		14,1	14,6	31,6
<i>dont privé</i>					0,5		14,1	14,6	31,6
Écoles paramédicales hors université (4)		103,2						103,2	0,0
<i>dont privé</i>		25,3						25,3	0,0
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)					0,2		31,9	32,1	0,8
<i>dont privé</i>					0,2		31,0	31,2	0,8
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,2				3,8		58,1	62,1	10,0
<i>dont privé</i>					3,8		41,4	45,1	15,2
Écoles d'architecture	0,5						19,8	20,3	6,0
<i>dont privé</i>							0,9	0,9	-8,3
Écoles vétérinaires							2,9	2,9	1,8
Autres écoles de spécialités diverses					10,9	2,2	33,9	47,0	-25,5
<i>dont privé</i>					10,9	2,2	32,8	45,9	-24,8
Total	1 154,0	296,3	158,8	116,8	256,6	100,3	597,7	2 680,4	1,4
<i>dont privé</i>	22,5	26,7	50,1		83,5	20,8	316,6	520,2	2,9
Total (évolution 2017/2016 à dispositif équivalent, en %)	1,4	1,5	4,1	0,2	-0,3	1,3	1,6	1,4	
<i>dont privé (%)</i>	7,2	0,2	10,7		-1,2	0,7	3,0	2,9	

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 452 étudiants en 2017.

2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.

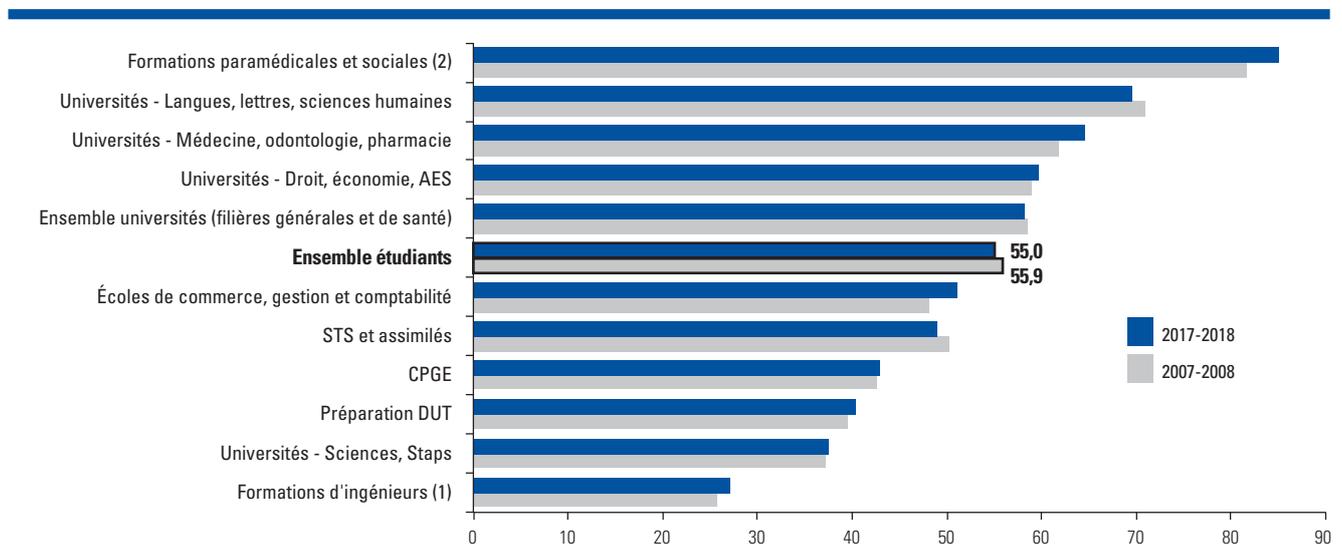
3. Établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

4. Données provisoires en 2017-2018 (reconduction des données 2016-2017).

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MESRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

GRAPHIQUE 2 - Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur (en %)



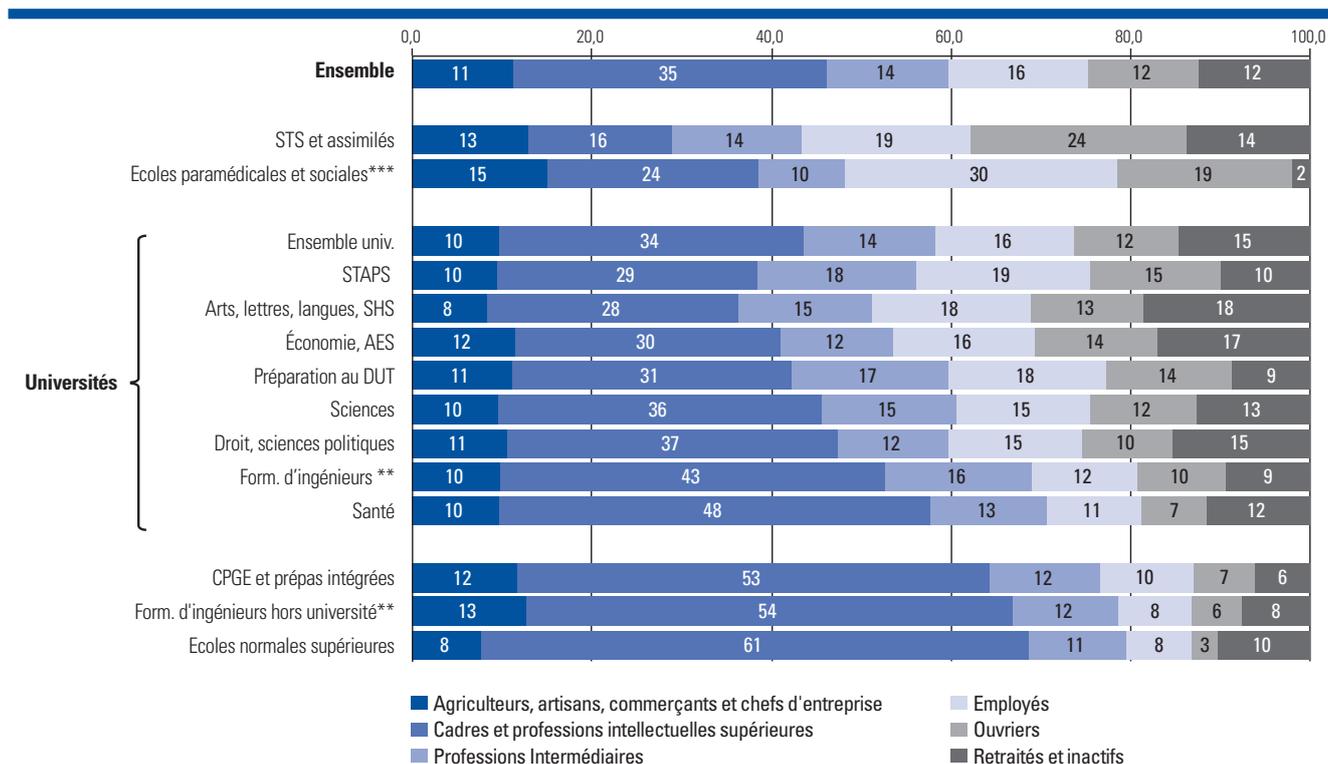
1. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

2. Les dernières données disponibles portent sur 2016-2017.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MESRI-SIES et MEN-DEPP

GRAPHIQUE 3 - Origine sociale* des étudiants français en 2016-2017 (%)



* Les proportions sont calculées en excluant les étudiants pour lesquels l'origine n'est pas renseignée, soit 17 % d'entre eux. L'origine des étudiants n'est pas renseignée pour moins de 20 % des étudiants dans toutes les filières sauf pour les écoles de commerce, gestion et comptabilité (36 %) et les écoles artistiques (47 %), non représentées.
 ** Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
 *** Données 2016-2017 pour les formations paramédicales et sociales.
 Champ : France métropolitaine et DOM.
 Sources : MESRI-SIES

En restreignant l'analyse à l'université, on retrouve ces mêmes clivages : les jeunes femmes y représentent globalement 58,2 % de la population étudiante. C'est dans les disciplines littéraires que la part des femmes est la plus élevée, en particulier en langues ou en lettres-sciences humaines (69,6 %). Les femmes représentent 64,5 % des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie. A contrario, elles restent très minoritaires dans les autres disciplines scientifiques (37,4 %). En préparation au DUT, elles sont majoritaires dans le secteur des services (51,5 % des étudiants), minoritaires dans le secteur de la production (24,8 % des étudiants) et dans l'ensemble (40,3 % des étudiants).

Plus d'un tiers des étudiants ont des parents cadres

L'origine sociale des étudiants de nationalité française⁷ évolue très peu d'une année

7. L'étude de l'origine sociale se limite aux étudiants de nationalité française car l'information sur l'origine sociale des étudiants étrangers n'est pas collectée dans toutes les filières ou pas avec une qualité comparable.

sur l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 35 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession intellectuelle supérieure tandis que 12 % sont des enfants d'ouvriers et 16 % d'employés (graphique 3). Pour comparaison, ces proportions valent en 2017 pour l'ensemble des personnes en emploi de 25 ans et plus : 19 %, 20 % et 26 %, respectivement. Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent plus de la moitié des étudiants dans les écoles normales supérieures (ENS), en classes préparatoires, ainsi que dans les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion et comptabilité. Ils sont en revanche peu nombreux en STS (16 %) et dans les formations paramédicales et sociales (24 %). Les enfants d'ouvriers sont sous-représentés dans la plupart des filières de l'enseignement supérieur, sauf en STS (24 %), dans les écoles paramédicales et sociales (19 %). La proportion d'enfants

de professions intermédiaires et d'employés est relativement homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en DUT (17 %) et en STAPS (18 %) et, dans le cas des enfants d'employés, dans les écoles paramédicales et sociales (30 %). À l'université, et presque comme dans l'ensemble de la population étudiante française, les enfants de cadres et de personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure représentent 34 % des effectifs, alors que les catégories défavorisées y sont moins bien représentées. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes selon le cursus, la filière et la discipline. Les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures sont très largement surreprésentés dans les disciplines de santé (48 %) et dans les formations d'ingénieurs (43 %). À l'inverse, la part des cadres est inférieure à la moyenne nationale (35 %) dans les préparations au DUT, les filières économiques et littéraires et en STAPS (comprise entre 28 % et 31 %). La poursuite d'études longues à l'université est plus le fait de jeunes dont les parents sont cadres ou exerçant une profession

TABLEAU 3 - Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2001-2002	2005-2006	2010-2011	2012-2013	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	629 035	655 858	681 078	691 215	696 983
<i>dont aide au mérite</i>			23 344	26 617	33 876	36 239	39 110	41 666
En % d'étudiants concernés	26,5	28,7	33,4	34,6	34,5	34,8		
En % d'étudiants concernés (méthode révisée) (1)				36,7	37,2	37,9	37,7	37,4
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (2)	488 059	522 242	665 114	655 184	683 647	711 261	719 436	725 036
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	36,0	36,0	36,3		
En % d'étudiants concernés (méthode révisée) (1)				38,2	38,7	39,5	39,2	39,0

1. Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides. Le périmètre est précisé (meilleure prise en compte des doubles inscriptions, exclusion des apprentis et fonctionnaires notamment). Cette méthode révisée conduit à réévaluer les proportions d'étudiants aidés et elle a pu être appliquée sur les années 2012 à 2017.

2. Il est possible de cumuler plusieurs aides : un étudiant peut percevoir à la fois une bourse sur critères sociaux et une aide spécifique ponctuelle, une allocation annuelle et une aide ponctuelle, etc. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013-2014.

Sources : MESRI-SIES / Systèmes d'information AGLAE (extractions annuelles au 15 mars n+1), SISE et SCOLARITE, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur.

intellectuelle supérieure : leur part passe de 31 % en cursus licence à 38 % en cursus doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 13 % des étudiants inscrits à l'université en cursus licence, leur part est de 6 % en cursus doctorat.

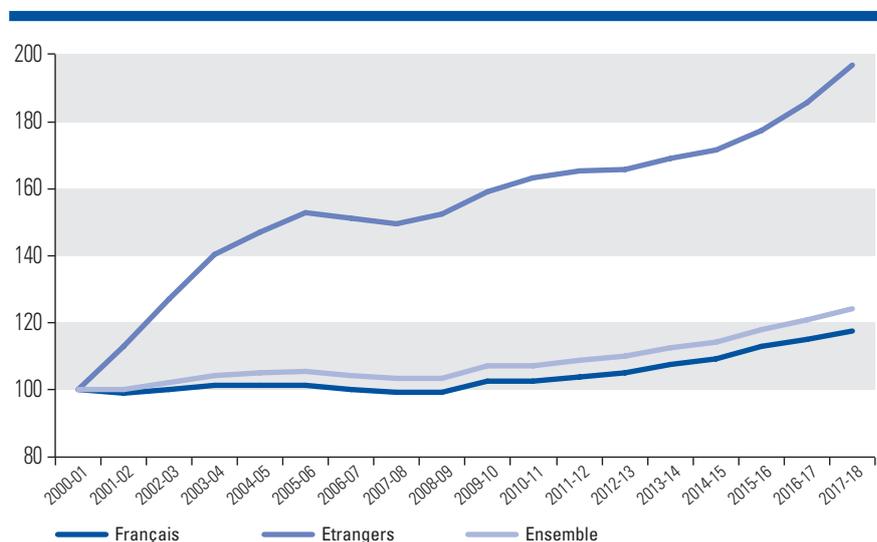
725 000 étudiants aidés, dont 697 000 boursiers sur critères sociaux

En 2017-2018, 725 000 étudiants reçoivent au moins une aide financière, dont 697 000 une bourse sur critères sociaux (tableau 3). L'ensemble des étudiants bénéficiaires d'une aide représentent ainsi 39,0 % des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse. Cette part est en léger recul pour la deuxième année consécutive (-0,2 point cette année après -0,3 point en 2016).

À l'université, le nombre d'étudiants boursiers sur critères sociaux est en hausse de 0,5 % par rapport à l'année 2016. Le nombre d'étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à cette bourse augmente à un rythme plus élevé (+1,7 %), ce qui explique une légère baisse de 0,5 point de la part des étudiants boursiers sur critères sociaux (39,5 % cette année). Cette part est sensiblement plus élevée dans les sections de technicien supérieur, 55 % des étudiants y étant boursiers, et cette proportion est en augmentation continue depuis 2012. Le pourcentage de boursiers en CPGE s'élève à 28,9 %. Il a fortement augmenté depuis 2005 et gagne 0,1 point cette année.

Les montants de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (BCS) pour

GRAPHIQUE 4 - Évolution des effectifs étudiants français et étrangers depuis 2000 (base 100)



Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011

Sources : MESRI-SIES

l'année universitaire 2017-2018 restent identiques à ceux de l'année 2016-2017. L'échelon 0 (fusionné avec l'échelon Obis depuis la rentrée 2016) concerne 31,4 % des boursiers et donne droit à une aide de 1 009 euros. Par ailleurs, la structure par échelon évolue peu, car les plafonds de ressources n'ont pas été modifiés. Les effectifs de boursiers aux échelons 1 à 5 diminuent tandis qu'ils progressent de 4,1 % à l'échelon 0 et de 2,4 % à l'échelon 7, échelon pour les ressources les plus faibles, correspondant à une bourse de 5 551 euros annuels.

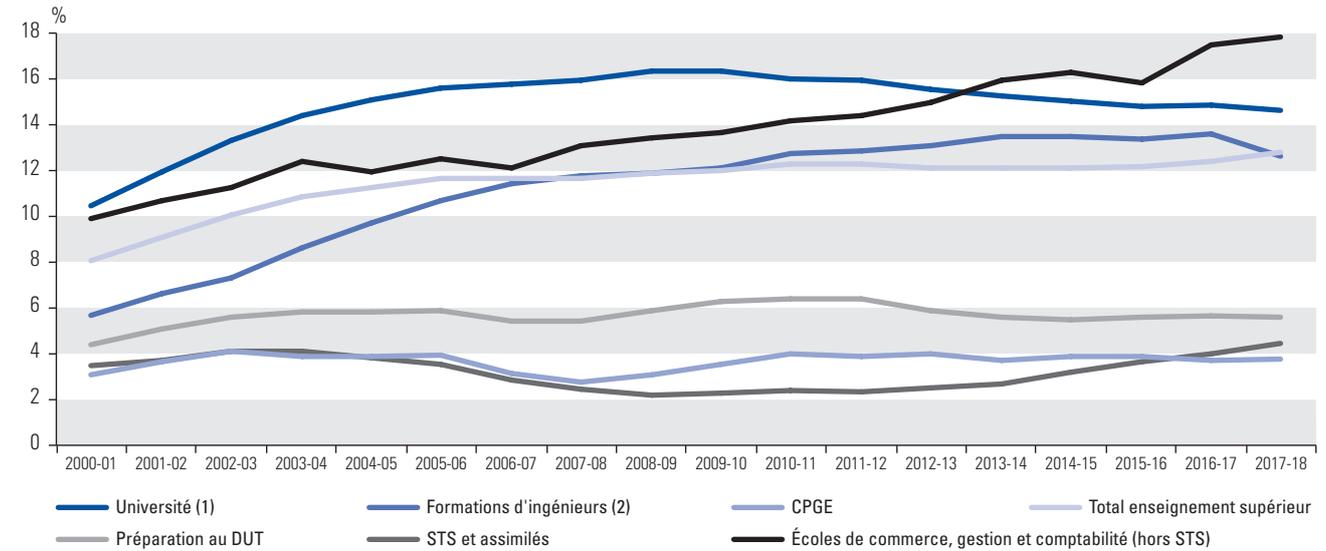
Augmentation du nombre d'étudiants étrangers en France

En 2017, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère est de 343 400, soit

+4,5 % de plus que l'an dernier à dispositif équivalent. Leur part dans l'enseignement supérieur continue de croître légèrement et atteint 12,8 % en 2017. En termes d'effectifs, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère en France métropolitaine et dans les DOM a quasiment doublé entre 2000 et 2017. Les années de plus forte hausse sont celles du début des années 2000 (+52,2 % entre 2000 et 2005). De 2012 à 2017, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère a augmenté de 18,7 %.

C'est dans les écoles de commerce, les universités et les formations d'ingénieurs universitaires que la proportion d'étudiants de nationalité étrangère est la plus forte (respectivement 17,8 %, 14,6 % et 12,6 %). En revanche, cette proportion est faible dans les formations courtes (entre 3,8 %

GRAPHIQUE 5 - Évolution de la proportion d'étrangers dans les principales formations d'enseignement supérieur



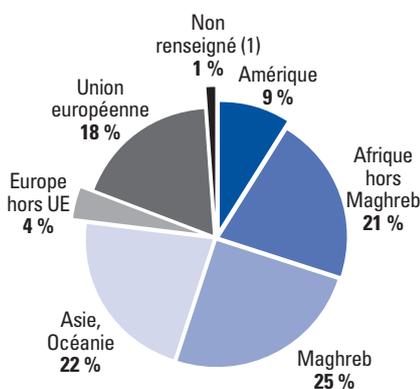
(1) hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs.
 (2) y compris formations universitaires et formations d'ingénieurs en partenariat.
 Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011
 Sources : MESRI-SIES

et 5,6 % en CPGE, en STS et en DUT) (*graphique 5*). Par rapport à 2016, les effectifs d'étudiants de nationalité étrangère ont augmenté dans toutes les formations, excepté en DUT (-1,6 %) et dans les formations d'ingénieurs universitaires (-3,0 %). La part d'étudiants étrangers dans les universités reste stable en DUT, elle diminue dans les écoles d'ingénieurs internes ou externes aux universités (respectivement -0,6 et -0,4 point) et augmente pour les autres formations (notamment une hausse de +0,4 point dans les autres filières universitaires, + de 0,5 point en STS et + de 0,5 point dans les écoles de commerce).

Dans l'enseignement supérieur français, près d'un étudiant étranger sur cinq est originaire de l'Union européenne (18,6 %), et un sur deux est issu du continent africain : 25 % d'entre eux viennent du Maghreb et 21 % du reste de l'Afrique (*graphique 6*). Enfin, 22 % sont originaires d'Asie ou d'Océanie et 9 % du continent américain.

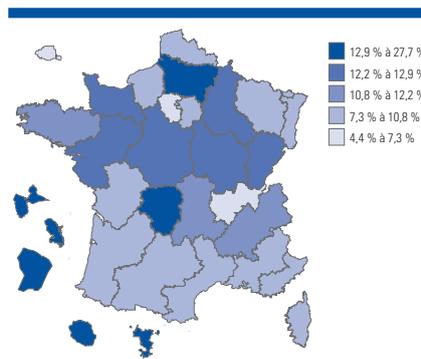
étudiants de nationalité étrangère possède une des dix nationalités suivantes classées selon leur effectif : marocaine, algérienne, chinoise, italienne, tunisienne, sénégalaise, allemande, ivoirienne, espagnole, camerounaise. L'origine géographique varie avec le degré d'études de la formation à l'université. Ainsi, les étudiants originaires d'Asie

GRAPHIQUE 6 - Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité en 2017-2018

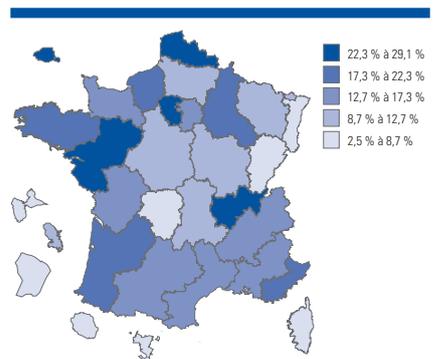


Champ : France métropolitaine + DOM
 1. Y compris les formations paramédicales et sociales, et les établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'informations sur la nationalité des étudiants étrangers.
 Sources : MESRI-SIES

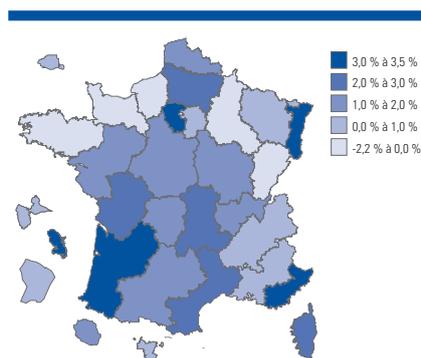
CARTE 1 - Part des effectifs étudiants en STS en 2017
 (France métropolitaine + DOM : 9,6 %)



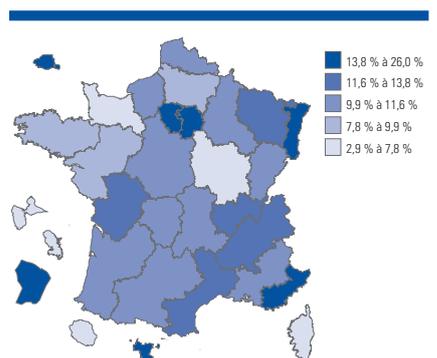
CARTE 2 - Part des étudiants dans l'enseignement privé par académie en 2017
 (France métropolitaine + DOM : 19,4 %)



CARTE 3 - Évolution des effectifs d'étudiants entre 2016 et 2017
 (France métropolitaine + DOM : 1,4 %)



CARTE 4 - Part des étudiants étrangers par académie en 2017
 (France métropolitaine + DOM : 12,8 %)



Sources : MESRI-SIES

TABLEAU 4 - Répartition par académie des principales filières de l'enseignement supérieur en 2017-2018, évolution par rapport à 2016-2017

Académies	Diplômes LMD	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	Autres diplômes universitaires (dont santé) (2)	STS et assimilés	CPGE + Préparations intégrées	Écoles de commerce, gestion et comptabilité à diplôme visé (hors STS)	Écoles para-médicales et sociales	Autres (3)	Total	Évolution 2017/2018 (%) à dispositif équivalent	Évolution 2016/2017 (%) heqpe à dispositif équivalent
Aix-Marseille	51 101	3 708	4 299	17 226	11 344	3 660	4 828	7 064	5 962	109 192	0,8	0,7
Amiens	19 250	5 270	3 311	6 641	6 763	2 383	215	4 161	1 209	49 203	2,5	2,6
Besançon	14 154	3 043	2 361	5 781	4 333	1 515	250	2 093	719	34 249	-0,7	-0,6
Bordeaux	53 041	5 115	5 207	21 261	12 534	3 866	11 991	6 334	13 012	132 361	3,5	3,4
Caen	18 588	1 788	2 908	6 735	5 351	1 297	1 623	2 758	1 785	42 833	-0,4	0,0
Clermont-Ferrand	19 789	2 351	2 732	8 414	5 553	1 748	927	2 698	2 881	47 093	2,3	2,4
Corse	2 869	40	426	884	491	108	41	482	210	5 551	2,7	2,8
Dijon	17 863	1 856	2 651	8 177	5 769	2 230	2 534	3 087	1 880	46 047	1,6	1,7
Grenoble	38 900	6 049	7 234	13 937	10 798	3 244	5 721	5 196	3 579	94 658	1,0	0,9
Lille	78 917	10 845	7 300	25 927	19 557	5 969	10 918	11 324	9 581	180 338	1,7	1,9
Limoges	9 140	1 053	1 778	4 890	3 305	651	0	2 025	597	23 439	1,7	1,4
Lyon	81 532	14 872	7 354	36 269	12 444	6 558	9 130	7 044	21 570	196 773	1,1	1,1
Montpellier	54 792	3 488	3 925	18 379	11 832	3 218	4 155	4 767	9 249	113 805	2,5	2,5
Nancy-Metz	37 473	6 888	5 476	12 422	8 976	2 901	2 424	5 706	2 809	85 075	0,7	0,6
Nantes	55 794	10 292	5 716	18 979	16 568	5 319	5 856	5 916	10 563	135 003	1,6	1,6
Nice	28 022	2 046	3 481	7 662	6 549	2 826	6 284	3 807	2 322	62 999	3,2	1,5
Orléans-Tours	28 741	3 091	4 511	9 418	8 324	3 044	334	5 171	2 160	64 794	1,9	2,0
Poitiers	25 178	2 550	3 097	7 394	5 707	1 228	3 316	2 990	1 181	52 641	2,5	2,0
Reims	14 008	2 849	3 302	6 797	5 573	2 131	4 938	2 468	1 288	43 354	-2,2	-2,4
Rennes	56 050	8 853	6 653	18 689	15 467	4 513	3 808	5 835	7 056	126 924	-1,1	-1,2
Rouen	25 802	4 709	4 103	7 936	6 534	1 818	5 085	3 713	1 964	61 664	-0,1	-0,2
Strasbourg	37 987	4 365	4 000	16 756	6 803	2 678	0	4 041	4 254	80 884	3,3	3,1
Toulouse	65 895	11 153	6 653	19 305	12 562	4 770	5 532	5 213	8 013	139 096	1,9	1,8
Total province	834 886	116 274	98 478	299 879	203 137	67 675	89 910	103 893	113 844	1 927 976	1,4	1,3
Paris	143 330	10 643	2 043	71 797	15 925	16 194	22 765	9 629	70 994	363 320	0,6	0,5
Créteil	66 983	12 878	8 258	18 991	13 783	4 605	628	8 848	11 417	146 391	0,7	0,9
Versailles	86 270	18 826	6 792	19 215	14 330	10 034	19 369	10 364	11 931	197 131	3,1	2,8
Total Ile-de-France	296 583	42 347	17 093	110 003	44 038	30 833	42 762	28 841	94 342	706 842	1,3	1,2
France métropolitaine	1 131 469	158 621	115 571	409 882	247 175	98 508	132 672	132 734	208 186	2 634 818	1,4	1,3
Guadeloupe	4 436	58	226	1 624	2 024	500	0	578	168	9 614	0,2	0,1
Guyane	2 711	0	182	467	679	74	0	61	76	4 250	0,6	0,5
La Réunion	11 190	95	579	3 136	3 667	809	163	1 290	497	21 426	2,0	2,0
Martinique	3 199	0	225	1 405	2 353	395	144	555	352	8 628	0,9	1,1
Mayotte	992	0	0	35	458	0	0	103	67	1 655	1,6	1,6
Total DOM	22 528	153	1 212	6 667	9 181	1 778	307	2 587	1 160	45 573	1,3	1,3
France métr. + DOM	1 153 997	158 774	116 783	416 549	256 356	100 286	132 979	135 321	209 346	2 680 391	1,4	1,3

(1) Ensemble des formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(2) Diplômes hors LMD, ingénieurs et DUT préparés dans les universités, les grands établissements et les établissements privés d'enseignement universitaire.

(3) Ecoles d'art, d'architecture, établissements universitaires privés, écoles de commerce à diplôme non visé, autres établissements ou formations de spécialités diverses.

Champ : France métropolitaine + DOM

Sources : MESRI-SIES

sont surreprésentés en cursus doctorat, où ils constituent près d'un étudiant étranger sur trois, tandis qu'en cursus master, ce sont les étudiants originaires d'Afrique les plus représentés (50 %).

Les étudiants étrangers ne se répartissent pas de manière équitable sur le territoire. Ils sont plus nombreux dans les académies d'Île-de-France (14,9 % à Versailles, 16,1 % à Créteil et 18,3 % à Paris) ainsi que dans celles de Strasbourg, de Nice, de la Guyane et de Mayotte (*carte 4*). Leur proportion est en revanche très faible aux Antilles, à la Réunion, en Corse ainsi que dans les académies de Caen et Dijon.

Les effectifs d'étudiants augmentent dans la majorité des académies

En 2017, plus du quart (26,4 %) des effectifs étudiants se concentrent en Île-de-France. Les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse, Nantes et Bordeaux, qui totalisent, à elles cinq, 29,7 % des effectifs. À l'opposé, les académies les plus petites de métropole sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui regroupent seulement 2,4 % des effectifs totaux.

À dispositif équivalent, les effectifs augmentent par rapport à 2016 dans toutes les académies sauf à Reims, Rennes, Besançon, Caen et Rouen. Ils croissent de façon importante dans les académies de Strasbourg (+3,3 %), Nice (+3,2 %), Versailles (+3,1 %) et surtout Bordeaux (+3,5 %).

L'académie de Paris concentre à elle seule un grand nombre d'étudiants (13,6 % des effectifs), avec une offre de formation très diversifiée. Seuls 5 % des étudiants parisiens sont inscrits dans une filière courte (préparation au DUT, STS ou formation assimilée) et 49 % sont inscrits à l'université (contre respectivement 14 % et 61 % sur l'ensemble du territoire national). En revanche, l'enseignement privé, les écoles de commerce ainsi que les CPGE y sont plus fortement représentés.

Dans les académies de Guyane, Corse, Strasbourg, Nancy-Metz, Limoges, Orléans-Tours, La Réunion, Clermont-Ferrand, Montpellier, Poitiers, Aix-Marseille et Caen, plus des deux tiers des étudiants sont inscrits à l'université. Les écoles de commerce et l'enseignement privé y sont assez peu représentés.

Dans certaines petites ou moyennes académies (Amiens, Limoges, Orléans-Tours,

Besançon, Reims), la part des STS est très élevée (plus de 12,5 %, contre 9,4 % pour la moyenne métropolitaine). Dans les DOM, 20 % des étudiants sont inscrits dans une STS ou une formation assimilée, alors que c'est le cas de seulement 10 % des étudiants en moyenne sur l'ensemble du territoire. Les formations d'ingénieurs et les écoles de commerce y sont quasiment absentes.

Lyon et Lille sont les deux académies qui proposent l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale.

C'est dans les académies d'Amiens, Versailles, Besançon, Créteil, Nancy-Metz et Toulouse que la part des étudiants inscrits en formation d'ingénieurs est la plus élevée. Dans les académies de Bordeaux, Reims, Paris, Versailles, Nice, Rouen, la part des écoles de commerce est élevée.

La part de l'enseignement privé est très variable d'une académie à l'autre. Elle s'échelonne de 3 % en Corse, Mayotte et Guyane à 29 % dans les académies de Nantes et Paris. Plus d'un étudiant sur cinq est dans le secteur privé dans les académies de Nice, Bordeaux, Lille, Lyon, et Versailles.

Guirane Ndao,
MESRI-SIES

Pour en savoir plus

- Rateau, G., « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2017-2018 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 12, MESRI-DGESIP/DGRI-SIES, aout 2018.
- Delaporte, A et Marlat, D., « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2017-2018 », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 18.07, MESRI-SIES, Octobre 2018.
- Lièvre, A., « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2016-2017 en forte progression », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 17.12, MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, décembre 2017.
- Algava, E. et Lièvre, A., « Les boursiers sur critères sociaux en 2016-2017 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 12, MESRI-SIES, septembre 2017.
- « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche », DEPP-SIES, 2018

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques
www.education.gouv.fr

Les doubles inscriptions en CPGE et à l'université

Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP dont au moins

de la même académie; d'autre part aux étudiants de CPGE de s'inscrire au lycée et en EPSCP, cette double inscription étant facultative pour les autres formations supérieures en lycée (BTS, DMA, DCG...). Cette double obligation dont la montée en charge s'avère

progressive, augmente le nombre d'inscriptions en cursus licence dans des proportions qui ont été estimées à partir des déclarations de doubles inscriptions faites par les universités dans le cadre de SISE.